

POUR LES PARENTS
LA COMMISSION D'APPEL
COLLÈGE ET LYCÉE

Conseils pour les parents saisissant une commission d'appel

Votre présence est toujours conseillée, en cas d'absence faites un courrier que vous argumenterez avec soin.

NE PAS DIRE, NE PAS FAIRE

- Ne dites pas que votre enfant va travailler tout l'été.
- Ne critiquez pas les professeurs, ni l'établissement fréquenté par votre enfant.
- Ne réglez pas vos comptes avec votre enfant.
- N'allez pas à la confrontation.
- Si votre enfant est présent : laissez-le parler, ne le faites pas à sa place.

A DIRE, A FAIRE

- En amont, préparez avec votre enfant ce que vous allez dire pour une bonne harmonie de vos discours.
- Ayez toujours à l'esprit ce qui est le mieux pour votre enfant.
- Soyez dans une attitude de partenariat.
- Soyez capable d'entendre les arguments de la commission.
- Si votre enfant a un projet, exposez-le et soutenez-le.
- Exposez de façon concise vos arguments sans vous répéter

Points de vigilance pour les parents

1 Vous pouvez demander la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) si votre enfant est maintenu dans sa classe. Il est obligatoire pour l'école élémentaire (Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 – article 16).

2 Si votre enfant est maintenu dans sa classe, le chef d'établissement est tenu de le reprendre (Article D331-60 du code de l'éducation).